

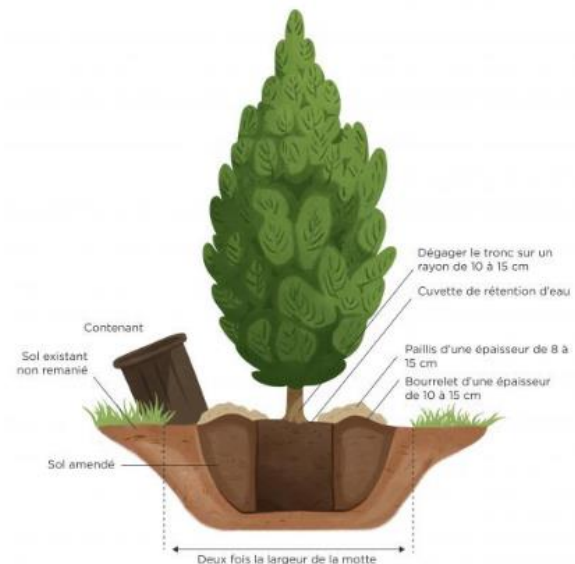
Fiche de plantation – Programme du don d’arbres

Selon la **règlementation municipale**, tout terrain doit être agrémenté d’arbres, et ce, dans un délai de 18 mois après l’émission du permis pour la construction du bâtiment principal. Les règles de plantation sont les suivantes :

1. Au moins un arbre par tranche de 8 mètres de largeur de terrain, mesurée à partir de la ligne de construction
2. Au moins 50 % des arbres exigés doivent être plantés en cour avant;
3. Au moins 50 % des arbres exigés doivent être des feuillus;
4. Nonobstant le paragraphe 1°, les terrains d’une largeur de moins de 8 mètres, mesuré à partir de la ligne de construction, doivent être agrémenté d’au moins un (1) arbuste, sans compter le Thuya (Cèdre ou Thuja var.).

Étape de plantation

1. Coupez les branches mortes, malades, brisées ou qui s'entrecroisent.
2. Retirez la plante de son contenant en prenant soin de ne pas trop briser la motte.
3. Taillez les racines spiralées, au besoin.
4. Dégagez le dessus de la motte pour localiser le collet de la plante. Mesurez la hauteur de la motte par rapport à ce point. Cette mesure correspond à la profondeur du trou de plantation. La largeur de la fosse doit être égale à au moins 2 fois la largeur de la motte et mesurer au minimum 50 cm.
5. Creusez le trou de plantation à la largeur et à la profondeur adéquate et de manière à ce que les parois soient en pente. Si vous plantez une haie ou si vous désirez créer un massif, creusez des fosses continues. Au besoin, amendez la terre qui a été retirée avec du compost.
6. Déposez la motte dans la fosse de plantation. Assurez-vous que la plante est bien droite et que le collet est à égalité avec le sol.
7. Tuteurez si nécessaire.
8. Remplissez la fosse par couches successives avec la terre qui a été mise de côté. Compactez légèrement le sol autour des racines. Ajoutez du terreau jusqu’au niveau du sol fini et du collet, sans recouvrir ce dernier.



Illustrations : Espace pour la vie/Audrey Desaulniers

9. Modelez une cuvette d'arrosage autour de la fosse de plantation.
10. Arrosez abondamment et en profondeur. Ajoutez de la terre au besoin.
11. Installez un paillis à l'intérieur de la cuvette puis arrosez pour le maintenir en place. Le paillis ne doit pas être en contact avec le tronc.
12. Retirez tout ce qui se trouve sur le tronc et les branches (matériau de protection, cordes, étiquettes, etc.)

Entretien après la plantation

- Pour assurer une bonne reprise et une croissance vigoureuse des arbres et des arbustes, il est important d'effectuer un arrosage approprié, et ce, particulièrement **pendant les trois premières années** suivant la plantation.
- En tout temps, il faut **ajuster la régie d'arrosage** en fonction des besoins de la plante et des conditions environnantes (nature du sol, drainage, température, humidité, vents, précipitations, saison, etc.).
- **Pendant la première semaine** suivant la plantation, arrosez quotidiennement les végétaux. L'arrosage doit être abondant et en profondeur, en faisant toutefois attention aux excès d'eau. Au besoin, irriguez graduellement pour éviter le ruissellement. L'aménagement d'une cuvette lors de la plantation facilite l'arrosage.

Protection hivernale

- **Protégez le tronc des jeunes arbres** des dégâts causés par les rongeurs en les entourant d'une spirale blanche perforée ou d'un grillage de métal.
- Protégez les végétaux récemment mis en terre **pendant le premier hiver** suivant leur plantation.
- Installez une protection hivernale si les arbres et les arbustes risquent d'être endommagés par la neige projetée par une souffleuse ou tombée d'une toiture, ou par l'exposition aux embruns salins, aux sels de déglacage et aux vents dominants. Idéalement, évitez de planter les végétaux à ces endroits.

(Source : Carnet horticole et botanique – Espace pour la vie)